

CD/PV.134
2 juillet 1981
FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CENT TRENTE-QUATRIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 2 juillet 1981, à 10 h 30

Président : M. A.P. VENKATESWARAN (Inde)

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

Algérie : M. M. MATI
M. M. MEDKOUR

Allemagne, République fédérale d' : M. N. KLINGLER
M. H. MÜLLER

Argentine : M. C. CARLSALES
M. J.M. OTEGUI
Mlle N. NASCIMBENE

Australie : M. R.A. WALKER
M. R. STEELE

Belgique : M. J-M. NOIRFALISSE

Birmanie : U NGWE WIN

Brésil : M. S. de QUEIROZ DUARTE

Bulgarie : M. P. VOUTOV
M. I. SOTIROV
M. R. DEYANOV
M. P. POPTCHEV

Canada : M. G. SKINNER

Chine : M. YU PEIWEI
M. YU MENGJIA
M. SA BENWANG

Cuba :

Egypte : M. I.A. HASSAN
Mlle W. BASSIM

Etats-Unis d'Amérique : M. C. FLOWERREE
M. F.P. DE SIMONE
Mlle K. CRITTENBERGER
M. R. SCOTT

Ethiopie : M. T. TERREFE
M. F. YOHANNES

France : M. J. de BEAUSSE
M. H. COUTHURES
Mlle L. CHAZERLAN

Hongrie : M. I. KOMIVES
M. F. GAJDA
M. C. GYORFFY

Inde : M. A.P. VENKATESWARAN
M. S. SARAN

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Indonésie</u> :	M. DARUSMAN N. F.M. SIDAK N. HARYOMATARAM N. F. QASIM M. ENNY SUPRAPIO M. ACHDIAT
<u>Iran</u> :	M. J. ZAHIRNIA
<u>Italie</u> :	M. V. CORDEIRO di MONTEZIMOLO M. L. di GIOVANNI
<u>Japon</u> :	M. Y. OKAWA M. M. TAKAHASHI
<u>Kenya</u> :	
<u>Maroc</u> :	M. M. CHRAIBI M. M. ARRASSIEN
<u>Mexique</u> :	M. A. GARCIA ROBLES Mme Z. GONZALEZ Y REYNERO
<u>Mongolie</u> :	M. D. ERDEMBILEG M. S.O. BOLD
<u>Nigéria</u> :	M. OLU ADENIJI M. W.O. AKINSANYA
<u>Pakistan</u> :	M. M. AHMED M. M. AKRAM M. T. ALTAF
<u>Pays-Bas</u> :	M. R.H. FEIN M. H. WAGENMAKERS
<u>Pérou</u> :	M. A. THORNBERRY
<u>Pologne</u> :	M. B. SUJKA M. J. CLALOWICZ
<u>République démocratique allemande</u> :	M. G. HERDER M. H. THIELICKE
<u>Roumanie</u> :	M. M. MALITA
<u>Royaume-Uni</u> :	M. D. SUTTERHAYES Mme J.I. LINK
<u>Sri Lanka</u> :	M. H.M.G.S. PALIHAKKARA

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Suède :

M. C. LIDGARD
M. L. NORBERG
M. G. EKHOLM
M. J. LUNDIN
M. H. BERGLUND
M. S. ERIKSSON

Tchécoslovaquie :

M. M. RUZEK
M. P. LUKES

Union des Républiques socialistes
soviétiques :

M. V.L. ISSRAELYAN
M. B.F. PROKOFIEV
M. V.M. GANJA
M. V.F. PRYAKHINE
Mme L.V. GRATCHIKOVA
M. M.M. IPPOLITOV
M. S.N. RIOUKHINE

Venezuela :

M. RODRIGUEZ NAVARRO
M. O.A. AGUILAR

Yougoslavie :

M. B. BRANKOVIĆ

Zaïre :

M. O. GNOK

Secrétaire du Comité et
Représentant personnel du
Secrétaire général :

M. R. JAIPAL

Secrétaire adjoint du Comité :

M. V. BEFRASATEGUI

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Avant que nous ne commençons nos travaux aujourd'hui, j'aimerais souhaiter chaleureusement la bienvenue au Comité, au représentant du Venezuela, l'Ambassadeur Rodriguez Navarro, récemment nommé. Je lui souhaite de réussir dans sa mission au Comité, et je l'assure de l'étroite collaboration de ma propre délégation.

La loi inexorable qui gouverne notre système solaire et régit aussi la présidence de notre Comité a voulu que ce marteau, symbole concret de la volonté du Comité, échoie à la délégation indienne pendant le mois de juillet. C'est un grand honneur et un privilège pour moi de présider une assemblée si auguste qui oeuvre pour la plus noble des causes, la recherche de la paix par la création d'un monde libéré de la crainte de la guerre, un monde libéré de la suspicion et de la méfiance entre les êtres humains.

Je prends ces fonctions en toute humilité, conscient de l'habileté et de la compétence avec lesquelles mes distingués prédécesseurs ont guidé la marche du Comité dans les mois passés. J'essaierai sincèrement d'être digne d'eux. Je sais qu'en cela je puis compter sur la coopération et l'assistance pleines et entières de tous mes collègues. Il n'est pas besoin de dire que dans les jours qui viendront, la présidence s'appuiera beaucoup sur la riche expérience et les conseils de l'Ambassadeur Jaipal, Secrétaire du Comité et Représentant personnel du Secrétaire général de l'ONU, ainsi que sur son équipe compétente et efficace du secrétariat.

L'Ambassadeur Imre Komivos, représentant de la Hongrie, a avec sa conscience et sa méticulosité habituelles réglé la plupart des questions en suspens concernant le travail du Comité, depuis que celui-ci a repris sa session de 1981, en juin. Qu'il me soit permis de le féliciter chaleureusement de la fécondité de sa présidence, et de le remercier de me remettre, si je puis dire, une maison qui marche bien. J'espère que le prochain président aura à cet égard autant de chance que moi.

En nous attelant à une tâche aussi sérieuse que des négociations sur des mesures de désarmement, nous devons évidemment rester conscients des intérêts nationaux des pays que nous représentons. Pour défendre ces intérêts, nous sommes sans nul doute guidés par nos propres perceptions nationales. Mais nous ne devons pas oublier que le système des Nations Unies est un ensemble beaucoup plus vaste. Comme le dit un antique proverbe sanskrit, le monde entier est notre patrie, nous sommes tous des enfants de la terre. Nous vivons dans un monde de plus en plus interdépendant, où la poursuite de son propre intérêt national doit être soigneusement tempérée et modérée par la conscience de l'impact de nos actions, voire de nos omissions sur le bien-être collectif et la sécurité de la communauté internationale dans son ensemble. Notre comité remplit deux grandes fonctions, qui sont liées. D'abord, il donne à chacun d'entre nous la possibilité d'exposer les préoccupations et les perceptions, en matière de sécurité, du pays qu'il représente. En même temps, il permet à chacun de comprendre et d'apprécier les préoccupations et les perceptions des autres dans ce domaine. Mais là ne devrait pas s'arrêter notre démarche. Ce processus d'explication et de compréhension mutuelles devrait mener à un dialogue sérieux et utile grâce auquel nous pourrions profiter du point de vue des autres, comprendre les motifs des politiques adoptées par les Etats et enfin engager un processus visant à concilier des vues et des intérêts divergents. Telle est l'essence de nos négociations. A présent, notre Comité a engagé ce qui est somme toute un processus d'explication et d'exposition. Mais l'aspect le plus fondamental d'un dialogue digne de ce nom, visant à prendre en compte et pas seulement

(Le Président)

à rejeter, doit encore se matérialiser dans sa plénitude. Sans un dialogue sincère, il y a peu de chances que nous parvenions à concilier, comme nous en sommes chargés, des préoccupations divergentes en matière de sécurité.

Au demeurant, le désir de sécurité a pour origine la crainte, la méfiance et le pessimisme. Si nous sommes avides de sécurité, c'est surtout parce que nous appréhendons le danger. Et rien n'avive plus de telles appréhensions que l'ignorance, l'incompréhension, les préjugés et les idées préconçues. Tous nous professons des intentions pacifiques, mais malheureusement nous tendons trop souvent à refléter les craintes et les appréhensions des autres. Et ce reflet, qui est une image démesurée et déformée, ne peut être estompé que par le dialogue, une tentative de comprendre ce qui gît derrière les craintes et les suspicions. Une fois acquise une vision correcte, non déformante, la sécurité collective ne sera plus l'objectif fugace qu'elle s'est révélée être durant toutes ces années.

Des négociations fructueuses exigent un esprit de compromis, et celui-ci à son tour exige une meilleure compréhension des choses. Il faut que les délégations et les membres de groupes ou d'alliances résistent à la tentation de donner trop d'importance à leurs propres perceptions en matière de sécurité, et de rejeter des préoccupations similaires chez les autres en les jugeant sans importance ou peu dignes d'attention. Traduisons donc notre engagement au service de la sécurité collective en décisions pratiques quotidiennes touchant la conduite de négociations dans le cadre de ce comité.

Il est vrai que la situation internationale se caractérise aujourd'hui par un esprit de confrontation et de tension. Je crois qu'il est d'autant plus nécessaire de rechercher collectivement un dialogue entre nous, et de jeter les bases d'une meilleure compréhension mutuelle. Si nous succombions au pessimisme et à l'appréhension qui accablent aujourd'hui le monde, nous accepterions l'échec avant de faire les premiers pas de ce qui sera, c'est certain, un long et difficile voyage. Rappelons-nous que le voyage le plus long commence par le premier pas. Ne faisons pas en sorte que le souci de notre propre sécurité compromette notre survie collective.

Je me suis quelque peu appesanti sur des questions dont je pense qu'elles doivent être abordées franchement si nous voulons remplir notre mandat, nous qui représentons le seul organe multilatéral de négociation sur le désarmement. A quelques mois seulement de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, il nous faut des preuves concrètes que notre comité a toujours la même utilité et la même importance pour la réalisation de l'objectif tant désiré d'un désarmement général et complet sous un contrôle international efficace.

Avant de conclure, je voudrais souhaiter aux présidents des quatre groupes de travail spéciaux créés par le Comité de réussir dans leur entreprise, et formuler l'espoir que leurs efforts nous permettront de présenter, l'an prochain, à la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, des propositions dignes de ce comité et de chacune des délégations représentées ici.

Si, comme je l'espère, le Comité et ses groupes de travail parviennent à instaurer durant ce mois de juillet un dialogue sérieux et sincère qui nous permette d'être tous au fait des préoccupations et des manières de voir de chaque pays concernant sa sécurité,

(Le Président)

et d'engager un processus conduisant à une plus grande compréhension mutuelle, alors je pourrai dire avec satisfaction que nous avons vraiment connu un été indien.

II. RODRIGUEZ NAVARRO (Venezuela) (traduit de l'espagnol) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous présenter les sincères félicitations de la délégation vénézuélienne pour votre accession à la présidence du Comité du désarmement pendant le mois de juillet. Nous sommes convaincus que sous votre direction efficace et avisée, le Comité obtiendra d'excellents résultats dans ses travaux.

Le Ministre des relations extérieures du Venezuela effectue actuellement une visite officielle en Inde, qui constitue un nouveau témoignage de l'intérêt qu'attachent nos deux pays au resserrement des liens d'amitié et de coopération entre eux. Je voudrais également vous remercier, Monsieur le Président, des paroles cordiales de bienvenue au Comité du désarmement que vous avez bien voulu m'adresser. C'est avec le plus grand intérêt et le plus grand enthousiasme que je me propose de participer de concert avec mes distingués collègues, aux travaux de cet important organe de négociation sur le désarmement, sur lequel la communauté internationale fonde beaucoup d'espoir.

Nous voudrions également exprimer nos remerciements et nos félicitations à II. l'Ambassadeur Komives, qui s'est acquitté de ses fonctions de Président du Comité pendant le mois de juin avec la compétence et l'efficacité qui caractérisent la contribution éminente qu'il a apportée jusqu'ici à cet organe multilatéral.

A la présente séance, notre délégation formulera quelques brèves observations de caractère général au sujet de certains points de l'ordre du jour.

Il devient chaque jour plus difficile de faire une déclaration sur les questions liées à "l'armementisme" et au désarmement sans tomber inévitablement dans des redites. Les solutions fondamentales qui permettraient de résoudre les problèmes abordés ici ont été constamment répétées au Comité et dans d'autres forums internationaux et ont été reconnues dans un grand nombre de résolutions de l'Assemblée générale. Néanmoins, la complexité et la gravité croissantes de la situation internationale, qui tiennent principalement à une implacable rivalité nucléaire, font apparaître plus que jamais la nécessité de réaffirmer avec une conviction inébranlable l'importance du désarmement et d'intensifier les efforts pour parvenir à des mesures concrètes dans le domaine du désarmement nucléaire.

La question de l'interdiction des essais nucléaires a récemment retenu l'attention du Comité du désarmement au cours des dernières semaines. Nous nous devons de l'évoquer à nouveau pour réaffirmer son importance et souligner parallèlement la nécessité urgente de s'entendre, sous les auspices du Comité, pour l'examiner comme il convient en vue de promouvoir l'adoption d'un traité sur l'interdiction des essais nucléaires.

On a déjà avancé maintes fois des arguments et des motifs irréfutables à l'appui de la conclusion rapide d'un accord international sur cette question, qui est aussi importante qu'urgente. Malheureusement, ces appels justifiés n'ont pas eu l'effet souhaité dans la pratique, en raison de la prédominance de certaines positions fondées sur d'étroits intérêts nationaux qui, de toute évidence, sont incompatibles avec les aspirations d'une majorité écrasante d'Etats qui souhaitent la conclusion d'un traité sur l'interdiction des essais nucléaires en tant que mesure importante pour promouvoir les objectifs du désarmement général et complet. C'est ainsi qu'au terme de plusieurs années d'examen approfondi, on ne peut pas parler de progrès tangibles car, comme on peut le constater, les essais nucléaires se poursuivent sous divers prétextes et accélèrent la course aux armements nucléaires, tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

(M. Rodríguez Navarro, Venezuela)

Cependant, loin de se laisser accabler par une réalité aussi décevante, nous réaffirmons aujourd'hui plus énergiquement que jamais les propositions fondamentales que notre délégation a formulées, conjointement avec les autres pays du Groupe des 21, au sujet du point 1 de l'ordre du jour du Comité. Cette insistance est motivée par la conviction qu'il importe avant tout d'examiner comme il convient, avec persévérance et ténacité, les diverses possibilités, en vue d'élaborer une convention sur une question dont le haut degré de priorité a été reconnu à maintes reprises par l'Assemblée générale.

Sans vouloir exposer à nouveau en détail la position du Venezuela sur cette question, je voudrais seulement indiquer que notre délégation est favorable à une interdiction totale des essais nucléaires, qui engloberait les essais à des fins pacifiques, étant donné qu'il n'est pas possible de distinguer clairement les essais visant à des fins militaires de ceux effectués à des fins pacifiques. Il ne s'agit pas d'exclure la réalisation d'explosions nucléaires à des fins pacifiques, dans tous les cas, mais seulement dans des circonstances très particulières. Dans le cadre d'un contrôle très strict effectué par une autorité internationale, un Etat pourrait être autorisé à procéder à l'explosion d'un engin nucléaire, à condition que les fins poursuivies soient manifestement pacifiques et que des mesures adéquates soient prises pour empêcher qu'il ne serve à des fins militaires.

Le document CD/181, présenté récemment par le Groupe des 21, contient des propositions concrètes, rédigées avec autant de vigueur que de concision, en vue de donner un élan décisif aux travaux sur l'interdiction des essais nucléaires et par voie de conséquence, de permettre au Comité du désarmement de remplir le rôle qui lui revient dans l'étude de cette question par l'intermédiaire du groupe de travail dont la création est proposée. Ce document contient également des demandes qui s'adressent spécifiquement aux puissances nucléaires participant aux négociations trilatérales et qui méritent une réponse appropriée à l'urgence et à l'importance de cette question et formulées en termes aussi précis que ceux qu'a employés le Groupe des 21 pour exposer ses inquiétudes.

Dans le document CD/180, le Groupe des 21 a également réaffirmé sa proposition tendant à établir un groupe de travail spécial au sujet du point 2 de l'ordre du jour, intitulé : "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire".

Les réunions officielles que le Comité a tenues sur le point 2 de l'ordre du jour et qui constituaient plutôt, comme nous l'avons indiqué en une autre occasion, un préambule à un processus de négociation, n'ont fait que confirmer l'opinion selon laquelle il est indispensable de dépasser les doctrines de dissuasion nucléaire pour s'orienter vers des horizons plus favorables pour l'humanité, afin d'établir des fondements plus solides et plus justes sur lesquels pourraient être édifiées la paix et la sécurité internationales. Un traité d'interdiction de l'emploi des armes nucléaires tel que celui qui a été proposé au Comité serait un pas important dans la bonne direction.

Malgré leur intérêt indéniable, les réunions officielles ont également démontré la nécessité de porter les questions complexes à l'étude au niveau des négociations multilatérales. Le Groupe des 21 a indiqué quelles pourraient être les grandes lignes du mandat qui serait donné au nouveau groupe de travail.

L'importance du point 2 de l'ordre du jour est évidente. Néanmoins, l'action que le Comité du désarmement doit entreprendre au sujet de cette question de la plus haute priorité, conformément au paragraphe 50 du document final, a été

(M. Rodriguez Navarro, Venezuela)

constamment limitée et entravée par certains Etats qui, du fait même qu'ils sont des puissances nucléaires, ont une responsabilité primordiale dans la réalisation du désarmement nucléaire.

L'intérêt vital qui s'attache à ce que le Comité s'acquitte pleinement du mandat que la communauté internationale lui a confié par l'intermédiaire de l'Assemblée générale des Nations Unies a sa source dans le droit qu'ont les pays non dotés d'armes nucléaires de réclamer le désarmement nucléaire et d'exiger de participer aux négociations sur le désarmement, puisqu'il s'agit en fin de compte d'assurer leur propre survie au milieu de cet affrontement insensé entre un petit nombre d'Etats qui mettent en jeu le sort de l'humanité tout entière. Nos pays ne peuvent se contenter d'un rôle passif ou subalterne et encore moins se résigner à ce rôle dans une situation mondiale critique, dont la caractéristique la plus inquiétante est la rivalité en matière d'armes nucléaires.

Puisque le désarmement nucléaire est la question la plus urgente et la plus importante, qui présente un intérêt décisif pour tous les pays du monde, il est logique que les pays qui constituent le Groupe des 21 insistent pour que le Comité entreprenne sans plus tarder des négociations de fond en vue d'adopter des mesures concrètes dans le domaine du désarmement nucléaire.

Ces exigences légitimes du Groupe des 21, qui sont réaffirmées dans les deux documents susmentionnés, touchent également à l'essence même du Comité, à sa raison d'être. Tous les membres du Comité ont le devoir de conserver et de renforcer, chaque fois que nécessaire, son caractère d'organe de négociation. Le Comité du désarmement a été créé pour examiner sous l'angle des possibilités de négociation les questions importantes inscrites à son ordre du jour et procéder à des négociations de fond en vue de progresser vers la conclusion d'instruments prévoyant des mesures concrètes de désarmement.

Les négociations qui sont engagées dans d'autres instances de dimensions réduites ne doivent pas empêcher le Comité de poursuivre des négociations sur les mêmes questions, conformément à son caractère de forum multilatéral unique de négociation sur le désarmement. En conséquence, les pays participant à des négociations restreintes doivent donner régulièrement au Comité des informations détaillées sur l'évolution de ces entretiens. Par ailleurs, la façon la plus pratique et la plus utile pour le Comité du désarmement de s'acquitter de son rôle d'organe de négociation est, comme on l'a déjà fait valoir, de recourir à des groupes de travail, dont l'importance se passe de commentaires.

A ce niveau, le moins que nous pouvons faire est d'exprimer l'espoir que les puissances nucléaires qui ont fait obstacle jusqu'à présent à la recherche d'un consensus sur l'établissement des deux groupes de travail proposés modifieront leur attitude dans l'intérêt de la cause du désarmement et de la crédibilité même du Comité. On ne peut ignorer indéfiniment les exhortations d'un groupe important de délégations qui reflètent les aspirations et les espérances d'un grand nombre de peuples du monde.

Notre délégation voudrait parler brièvement de la question des armes dites radiologiques. La position du Venezuela à cet égard est suffisamment connue. Au début des délibérations du Groupe de travail, nous avons proposé une approche différente dans le seul but de contribuer à la réalisation d'une mesure de désarmement authentique en la matière.

(M. Rodriguez Navarro, Venezuela)

Nous avons proposé à ce moment que la convention qui naîtra des travaux du Groupe spécial ne mentionne pas les armes radiologiques, qui n'existent pas, mais l'interdiction de l'emploi de matières radioactives à des fins militaires, l'interdiction de méthodes radiologiques de guerre ou de méthodes de guerre radiologique.

Je souligne qu'il ne s'agit pas d'une position rigide. En tout état de cause, nous nous bornons à suivre avec intérêt les débats du Groupe de travail, dans l'espoir de voir apparaître des éléments novateurs qui amèneraient des insertions ou des modifications plus ou moins conformes, pour l'essentiel, aux propositions que notre délégation avait initialement présentées.

Nous sommes heureux de constater aujourd'hui l'apparition, au cours des dernières semaines, d'une tendance croissante en faveur de l'inclusion de nouveaux éléments destinés à améliorer et à développer le projet de convention. Cette tendance s'est concrétisée dans les propositions présentées par la délégation suédoise, qui tendent à inclure des dispositions relatives au concept de la guerre radiologique et aux attaques contre des réacteurs nucléaires. Ce dernier point a pris une actualité particulière devant l'attaque perpétrée par Israël contre le réacteur nucléaire iraquien, acte que le Gouvernement vénézuélien a condamné tant à titre individuel qu'en association avec les autres pays du Groupe des 21.

Ces propositions ont recueilli un appui plus ou moins universel. Si elles étaient définitivement approuvées, elles donneraient à la convention sur les armes dites radiologiques une nouvelle orientation qui améliorerait considérablement sa teneur.

Les nouveaux aspects, en particulier celui lié au concept de la guerre radiologique, répondent à certaines des préoccupations qui ont précisément amené la délégation vénézuélienne, il y a quelque temps, à proposer une approche différente. C'est pourquoi nous les appuyons dans l'ensemble. Certes, les propositions de la délégation suédoise exigent une série de mises au point compte tenu de considérations politiques, juridiques et techniques, mais il est indiscutable que l'idée essentielle dont elles s'inspirent est très intéressante et doit par conséquent figurer dans le projet de traité.

Notre délégation tient également à souligner que la mention des armes dites radiologiques dans une convention ne doit pas signifier ou impliquer la légitimation de l'emploi des armes nucléaires. Le traité qui est actuellement en voie de négociation doit comprendre une disposition appropriée à l'effet d'établir un lien intrinsèque entre les armes dites radiologiques et les armes nucléaires dans l'ensemble du texte. Une convention sur cette question, qui, comme nous le savons tous, ne présente pas le même degré de priorité que d'autres points de l'ordre du jour du Comité, n'aura de véritable signification que dans la mesure où elle pourra contribuer à l'interdiction et à l'élimination des armes nucléaires, dont nul ne conteste l'existence et le dangereux pouvoir dévastateur.

La délégation vénézuélienne attache une importance particulière aux travaux du Groupe de travail chargé d'élaborer un programme global de désarmement en vue de le soumettre en temps voulu, pour examen, à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Il apparaît dès maintenant que le programme global sera pratiquement le principal document que l'Assemblée générale devra élaborer, puisque ce document, comme on l'a déjà indiqué, doit fournir le cadre nécessaire pour des négociations de fond sur le désarmement.

(M. Rodriguez Navarro, Venezuela)

On voit ainsi à l'évidence la responsabilité qui incombe au Comité d'élaborer un programme global de désarmement conformément aux priorités établies au paragraphe 45 du Document final, qui dispose sans équivoque que les mesures de désarmement nucléaire doivent faire l'objet d'une attention prioritaire.

Nous traversons une époque difficile et critique sur le plan mondial. Nous sommes parvenus à une étape décisive de l'évolution internationale, dans laquelle nous avons tous la possibilité de jeter les bases d'une coexistence harmonieuse entre les Etats, fondée sur le respect de chacun d'eux, dans un climat de paix et de justice. Le désarmement nucléaire est une condition essentielle pour réaliser ces aspirations. C'est dans ce but et pour donner un nouveau témoignage de la détermination irrévocable de la communauté internationale de faire progresser le désarmement qu'aura lieu prochainement la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. En sa qualité de forum multilatéral unique de négociation sur le désarmement le Comité du désarmement a le devoir transcendant d'apporter une contribution significative à l'amélioration de la situation mondiale et de répondre à l'attente de la communauté internationale.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'Ambassadeur Rodríguez Navarro, du Venezuela, de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence.

M. de SOUZA e SILVA (Brésil) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, ma délégation se réjouit de vous voir présider nos débats pendant le mois de juillet. Nous sommes certains que sous votre direction nos travaux seront menés de la façon la plus compétente, habile et impartiale. Permettez-moi aussi d'exprimer ma satisfaction devant le travail accompli par votre distingué prédécesseur, M. l'Ambassadeur Komives, qui mérite notre gratitude et notre admiration pour la contribution remarquable qu'il a apportée au Comité au cours de sa présidence pendant le mois de juin.

Depuis la création du Comité, la délégation brésilienne, avec beaucoup d'autres, en particulier celles du Groupe des 21, s'est constamment déclarée favorable à l'ouverture de négociations de fond sur le point le plus prioritaire de l'ordre du jour, à savoir la cessation de la course aux armements et le désarmement nucléaire. Les raisons pour lesquelles les négociations multilatérales sur cette question à la fois urgentes et importantes étant bien connues, il est superflu de les répéter ici; en outre, elles ont été explicitement reconnues dans nombre de documents internationaux adoptés par consensus par tous les membres du Comité. Il va sans dire que ce consensus devrait suffire pour permettre au Comité de traiter cette question quant au fond. En adoptant le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, tous les membres de l'Organisation des Nations Unies, et en particulier ceux du Comité du désarmement, sont convenus de prendre les mesures qu'il appelle et donc pris en engagement officiel qui devrait être pleinement respecté. En inscrivant la question de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire à l'ordre du jour et au programme de travail, les membres du Comité ont aussi accepté qu'elle soit négociée au sein de cet organe, que son mandat charge explicitement de négocier.

Ma délégation ne peut donc comprendre la réticence et l'hésitation qu'éprouvent deux membres du Comité à se joindre au consensus qui, autrement, se dégagerait ici quant à la création d'un groupe de travail spécial chargé de traiter le point 2 quant au fond. Ma délégation aurait pu penser que les engagements pris par chacun d'entre nous ne devraient pas être remis en question, particulièrement lorsque ces

(M. de Souza e Silva, Brésil)

engagements sont le résultat d'une négociation longue et prudente, exprimée dans un document de consensus il y a seulement quatre ans.

Ces deux délégations ont ainsi adopté une position extrêmement troublante, qui reflète la tendance actuelle de certains à revenir sur certaines des notions en matière de désarmement qui ont été convenues, il n'y a pas si longtemps. Vers la fin des années 1960, trois puissances dotées d'armes nucléaires, parmi lesquelles les deux superpuissances, se sont officiellement engagées, dans un traité international, à entreprendre, "à une date rapprochée", des négociations sur le désarmement nucléaire. Elles continuent de professer leur vif attachement à ce traité; toutefois, leur empressement ne semble concerner que certaines des dispositions de cet instrument.

Plus récemment, toutes les puissances dotées d'armes nucléaires ont participé à la rédaction du Document final et se sont jointes au consensus qui a permis son adoption, créant ainsi l'organe multilatéral de négociation qui était censé entrer en action au sujet des questions incorporées dans son Programme d'action. Toutefois, pendant les trois années de fonctionnement du Comité du désarmement, chaque tentative visant à examiner et à négocier quant au fond les deux questions tenues pour les plus hautement prioritaires a été systématiquement contrée. L'argument selon lequel ces questions étaient "trop importantes", ou "trop délicates", ou "trop complexes" pour faire l'objet d'un examen multilatéral a souvent été avancé, de même qu'un raisonnement étrange selon lequel le désarmement nucléaire met en jeu les "intérêts vitaux" des seules puissances dotées d'armes nucléaires, il valait mieux que sa discussion soit restreinte à des cercles toujours plus étroits de grandes puissances.

Toutefois, ces temps derniers la tendance troublante que je viens de mentionner est devenue de plus en plus marquée dans le raisonnement et les attitudes de certaines puissances dotées d'armes nucléaires. Ce raisonnement cherche à justifier l'existence et la possession de l'arme nucléaire par l'argument que cette arme est un instrument indispensable pour garantir la sécurité de ces puissances et qu'elle assure de ce fait le maintien d'un équilibre d'où découlent "la paix, la stabilité et l'ordre" existants. Avons-nous donc ravalé la notion de "paix" au niveau d'un état tolérable de tension? Croit-on que le reste du monde se satisfera d'une notion de "stabilité et d'ordre" qui tend à légitimer l'accélération continuelle de la course aux armements nucléaires? Est-il possible que ceux qui ont conçu une si grandiose vision des affaires mondiales continuent d'ignorer les "intérêts vitaux" des pays non nucléaires?

Le Brésil est convaincu qu'il ne sera jamais possible de trouver des solutions équitables et durables aux questions du désarmement, tant qu'il ne sera pas tenu dûment compte des préoccupations et des aspirations légitimes des pays nucléaires aussi bien que des pays non nucléaires. Il ne saurait y avoir de justification pour les théories postulant que ceux qui possèdent la puissance et les moyens de détruire la civilisation sont de ce fait habilités à prendre des décisions qui touchent l'ensemble de l'humanité. Si cela était vrai, si la puissance était le seul critère reconnu en matière de relations internationales, tous les pays s'estimeraient en droit de s'assurer tous les moyens nécessaires pour imposer leur volonté aux autres. Ma délégation demeure convaincue que si elles veulent bien réexaminer judicieusement et avec soin les concepts actuels en matière de désarmement, les délégations qui jusqu'à présent n'ont pas cru devoir accepter les prémisses sur lesquelles le Comité du désarmement a été établi finiront par se rendre compte que

(M. de Souza e Silva, Brésil)

la meilleure façon de répondre aux exigences particulières de leur sécurité est de prendre en considération le tableau plus large que présentent les intérêts de la sécurité de la communauté des nations tout entière, et que le Comité du désarmement est l'instance appropriée pour mener des négociations à ce sujet. Agir autrement serait commettre une erreur tragique que l'histoire enregistrerait tôt ou tard.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'Ambassadeur de Souza e Silva de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la présidence.

M. HERDER (République démocratique allemande) (traduit de l'anglais) :
Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord d'exprimer la satisfaction de la délégation de la République démocratique allemande de vous voir présider ce Comité. Nous sommes convaincus que, grâce à toute votre expérience et à votre doigté, que chacun se plaît à reconnaître, vous saurez nous guider efficacement pendant ce mois de juillet où nous devons sans doute accomplir la majeure partie du travail de la session d'été. En même temps, je voudrais remercier votre prédécesseur, le Camarade Ambassadeur Kömives, de Hongrie, de la manière excellente et efficace dont il s'est acquitté de sa tâche de Président pendant le mois de juin. C'est surtout grâce à sa persévérance qu'il a été possible de démarrer sans à-coups nos négociations dès le début de la session d'été. En même temps, je voudrais profiter de l'occasion pour exprimer nos sincères vœux de bienvenue à M. l'Ambassadeur Rodriguez Navarro, du Venezuela, dont nous avons écouté la déclaration avec beaucoup d'intérêt. Nous lui souhaitons plein succès dans son nouveau poste et nous nous réjouissons à la perspective d'une coopération constructive avec lui.

Je voudrais maintenant parler des deux principaux points de l'ordre du jour du Comité du désarmement, à savoir d'une part, l'interdiction des essais nucléaires et d'autre part la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire.

L'importance de ces points ne peut faire aucun doute. Cela est particulièrement évident dans les circonstances actuelles, où la course aux armements nucléaires prend une ampleur nouvelle et alarmante sous l'impulsion de milieux bien connus d'outre-atlantique à la recherche de la supériorité militaire. Plus encore qu'auparavant, des mesures concrètes doivent être prises pour épargner à l'humanité un holocauste nucléaire. Le dialogue et les négociations sur une base d'égalité sont à l'ordre du jour. Telles sont les principales idées qui inspirent l'appel récent du Soviet suprême de l'URSS aux parlements et aux peuples du monde, appel qui vient d'être distribué il y a quelques minutes comme document officiel. Mon pays s'associe à cet appel. A ce sujet, la Chambre du peuple de la République démocratique allemande a déclaré solennellement :

"Le Soviet suprême de l'URSS lance un appel de paix à un moment où la paix mondiale est gravement compromise. L'adoption par les forces militaires d'agression d'une politique de confrontation et de course aux armements, d'une politique d'ingérence et d'exacerbation des conflits non seulement menace d'anéantir les résultats de la détente que les peuples ont de haute lutte, mais aussi amène l'humanité au seuil même d'un Armageddon nucléaire".

Ainsi, les organismes qui font le plus autorité au sein des nations ont de nouveau élevé leurs voix en faveur de la paix et du désarmement. Naturellement, une question se pose : que fera le Comité du désarmement pour répondre à ces appels et jouer son rôle de forum multilatéral unique de négociation ? Continuerons-nous de siéger en attendant qu'une catastrophe nucléaire se produise ? Ou bien allons-nous nous occuper de la question dont les peuples du monde nous ont confié la responsabilité et aboutir à des solutions concrètes ?

(M. Herder, République démocratique allemande)

Je pense que cette dernière façon de procéder est la bonne. Ma délégation estime que le premier pas dans cette direction consisterait à créer des organes subsidiaires du Comité du désarmement sur l'interdiction des essais nucléaires et sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire. Faut de consensus sur cette question à notre session de printemps, nous nous sommes prononcés en faveur de l'organisation de réunions officieuses sur les points 1 et 2. Ces réunions ont utilement contribué à clarifier certains des aspects fondamentaux relatifs aux doctrines nucléaires et à la course aux armements nucléaires. La nécessité urgente de négocier la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire a été largement reconnue. Par contre, aucune mesure concrète menant à la préparation de telles négociations n'a pu être décidée.

Ma délégation ne peut que déplorer à ce sujet l'apparition dans deux Etats dotés d'armes nucléaires d'une tendance qui met en péril le fondement même de notre Comité. Contrairement aux dispositions du Document final de la première Session extraordinaire consacrée au désarmement, aux appels répétés de l'Assemblée générale des Nations Unies et au souhait exprimé par l'opinion publique mondiale, ces Etats ne paraissent pas prêts à participer activement à des négociations sur les questions cruciales de notre temps. On serait parfois tenté de conclure qu'au mieux ils sont prêts à participer uniquement à des discussions qui ne les engagent en rien. Cette attitude a rendu impossible ne fût-ce qu'une décision de procédure sur la création de groupes de travail spéciaux supplémentaires. Pour justifier cette attitude, ils ont prétendu que "l'heure n'était pas venue" d'entamer des négociations sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire. Cet argument n'est pas défendable. Il n'est certainement pas nécessaire d'entrer dans les détails. Comme dans d'autres cas, le Document final de la première Session extraordinaire consacrée au désarmement est parfaitement clair à cet égard. Pour lever toute ambiguïté, je voudrais appeler l'attention sur un seul parallèle historique. Chacun ici connaît certainement l'histoire des négociations sur le désarmement dans le cadre de la Société des Nations. La SDN a consacré des années à des débats parfois très abstraits. Après tout, ils étaient voués à l'échec par le concept d'interdépendance de triste mémoire utilisé par les adversaires d'un désarmement réel. Ce concept est reflété, entre autres documents, dans le rapport de septembre 1921 de la Commission mixte. J'aimerais en citer un extrait en français :

"De tous les problèmes auxquels la Société des Nations doit faire face, il n'en est pas de plus difficile que celui du désarmement, car les armements dépendent de la politique, la politique des circonstances et les circonstances varient d'une année à l'autre et de pays à pays."

Le parallèle avec les arguments présentés aujourd'hui est évident.

Ma délégation ne peut que réitérer son appel aux deux puissances dotées d'armes nucléaires qui jusqu'ici se montrent peu disposées à s'associer à nos efforts en vue de progresser vers le désarmement nucléaire pour qu'elles changent d'attitude et acceptent au moins une décision officielle positive sur la création d'organes subsidiaires supplémentaires pour les points 1 et 2.

Un groupe de travail spécial sur une interdiction des essais nucléaires pourrait traiter d'une façon détaillée tous les aspects liés à l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires. Tous les Etats dotés d'armes nucléaires auraient la possibilité d'expliquer leur attitude et parvenir à un accord sur ces problèmes vitaux. A notre connaissance, aucun Etat doté d'armes nucléaires n'a

(M. Herder, République démocratique allemande)

officiellement mis en question jusqu'ici la nécessité d'une interdiction générale des essais. Il semble donc que les conditions soient favorables pour la création d'un groupe de travail sur l'interdiction générale des essais.

Une première mesure, que tous les cinq Etats dotés d'armes nucléaires adopteraient, pourrait être un moratoire d'un an sur tous les essais d'armes nucléaires. Nul doute que cette mesure aurait une influence favorable sur les négociations futures concernant une interdiction générale des essais. Par ailleurs, nous pensons qu'un tel groupe de travail ne devrait pas gêner la reprise des négociations trilatérales mais devrait, au contraire, aider à promouvoir cette reprise. Les représentants occidentaux ont interrompu ces négociations en novembre 1980 et ne les ont pas reprises depuis malgré la bonne volonté de l'URSS et des appels répétés lancés au sein de ce Comité. Les raisons en sont bien connues.

Les rapports que les trois parties aux négociations ont soumis au Comité du désarmement montrent que des progrès considérables ont été réalisés sur la voie d'un traité d'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires. Les principales dispositions d'un tel traité ont été convenues.

L'accord réalisé en matière de vérification a une importance particulière : le recours à des méthodes de surveillance sismologique qui, selon certains rapports, permettent de détecter des explosions nucléaires d'une à deux kilotonnes de puissance, à des inspections sur place sur une base volontaire dans des cas spéciaux ainsi qu'à un Comité d'experts assureraient une vérification fiable du respect d'un traité d'interdiction complète des essais. A ce sujet, ma délégation se déclare satisfaite du travail du groupe de sismologues du Comité du désarmement qui a déjà fourni une grande partie des éléments de base pour la création d'un système international d'échanges de données sismologiques dans le cadre d'un traité d'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires.

Ayant toutes ces réalisations présentes à l'esprit, nous rejetons vigoureusement toute tentative de justifier, par l'argument dit de la vérification, une attitude de mauvaise volonté à l'égard des négociations sur une interdiction générale des essais. Il n'est que trop évident qu'au-delà des prétendus problèmes de vérification se dissimule un manque de volonté politique d'accepter une interdiction générale des essais.

Tout récemment encore, l'Assemblée générale des Nations Unies a solennellement proclamé les années 1980 deuxième Décennie du désarmement. Nous espérons que cette déclaration ne restera pas lettre morte. De plus en plus d'indices donnent à penser que nous entrons dans une période où le danger de guerre nucléaire est plus grand qu'auparavant. Cela parce qu'un grand Etat doté d'armes nucléaires recommence à défendre l'idée d'une guerre nucléaire limitée comme une option politique réaliste et des concepts selon lesquels les armes nucléaires doivent servir d'instruments actifs d'une politique étrangère. Cette politique est inspirée essentiellement par la profonde répugnance de cette puissance nucléaire à reconnaître la nécessité de stabiliser l'équilibre stratégique nucléaire et de le ramener à des limites convenues.

Il nous semble qu'au lieu d'envisager une attitude constructive à l'égard d'accords et de négociations sur la limitation des armements et le désarmement, cette puissance dotée d'armes nucléaires pense de plus en plus à promouvoir la "crédibilité de la dissuasion nucléaire". Elle s'efforce de progresser rapidement vers une doctrine et une capacité contre-forces de première frappe. Tandis que la reprise des négociations SALT est constamment ajournée, on voit apparaître insidieusement de nouveaux programmes de déstabilisation militaire. Aujourd'hui nul ne sait

(II. Herder, République démocratique allemande)

combien durerera la "pause" des négociations SALT et d'autres négociations imposée et prévue par une telle politique et quels effets périlleux pour la sécurité de tous les peuples elle peut avoir.

La politique de puissance militaire, de confrontation et de confinement met en question les accords existants. Dès le début de la session de printemps de cette année, ma délégation a appelé l'attention du Comité sur les tentatives de certains milieux des Etats-Unis d'abroger le Traité sur la limitation des systèmes de missiles antimissiles. Il y a quelques jours à peine, pendant sa réunion de Moscou, la Commission Palme a souligné avec gravité l'importance de ce traité et a instamment demandé aux pays concernés de le maintenir (CD/188).

La République démocratique allemande est pour la reprise aussi rapide que possible des négociations SALT et pour l'entrée en vigueur du traité SALT II. Cette reprise n'aurait pas pour seul résultat d'accroître la sécurité internationale. Elle exercerait aussi un effet favorable sur les négociations au sein du Comité du désarmement.

Le Comité lui-même, tenant dûment compte des stipulations du Document final de la première Session extraordinaire consacrée au désarmement, devrait concentrer ses efforts sur les aspects fondamentaux de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire.

Dès le début même des travaux du Comité dans sa nouvelle composition, le Groupe des pays socialistes a soumis dans le document CD/4 des propositions bien claires sur la façon de préparer et d'entreprendre les négociations sur cette question. Il a présenté des idées concrètes sur le sujet et les étapes de ces négociations. Toutes ces propositions demeurent valables. Nous ne pouvons qu'exprimer notre préoccupation de ce que le Comité n'ait pu jusqu'ici parvenir à aucun accord sur les questions posées dans le document CD/4, ainsi que dans les documents du Groupe des 21.

Rien ne peut justifier une attitude qui met obstacle à l'ouverture de négociations sérieuses sur la question la plus cruciale de notre temps. Il est possible que les deux Etats concernés dotés d'armes nucléaires ont, sur le désarmement nucléaire, des concepts et des idées qui diffèrent de ceux de la majorité des membres du Comité du désarmement. Mais cela ne devrait pas les empêcher de se joindre à un consensus sur la création d'un groupe de travail spécial, au sein duquel elles pourraient exposer leurs concepts et leurs préoccupations. La négociation est le seul moyen fiable de s'attaquer aux problèmes vitaux de notre temps. Le groupe de travail spécial pourrait déterminer l'ensemble des questions dont il y a lieu de traiter au cours de négociations appropriées et résoudre les problèmes liés à l'organisation préalable des négociations.

Le Groupe des pays socialistes et le Groupe des 21 ont exprimé des idées utiles au sujet des mandats des deux groupes de travail supplémentaires. Il est temps aujourd'hui d'avoir un débat sérieux et une décision officielle à leur sujet. En vertu du mandat que le Comité vous a conféré, il vous appartient, Monsieur le Président, d'amorcer ce processus en tenant des consultations appropriées, en particulier avec les délégations des Etats dotés d'armes nucléaires, ou de créer un groupe spécial de contact.

La prévention de la prolifération géographique des armes nucléaires est étroitement liée à la cessation de la course aux armements nucléaires.

(M. Herder, République démocratique allemande)

Permettez-moi donc de rappeler au Comité que dans sa résolution 35/156 C, l'Assemblée générale des Nations Unies l'a instamment prié d'engager sans tarder des consultations en vue de l'élaboration d'un accord international sur la non-implantation d'armes nucléaires sur le territoire des Etats où il n'y en a pas à l'heure actuelle. Nous espérons que le Comité réagira à cette résolution avec tout le sérieux nécessaire. Les pays socialistes ont formulé des propositions appropriées au début de la présente session.

En conclusion, j'aimerais dire quelques mots d'un événement récent. Il y a quelques jours, la République démocratique allemande, avec d'autres pays socialistes, a vigoureusement condamné l'attaque israélienne contre le centre iraquien de recherche nucléaire voisin de Bagdad. Nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer notre préoccupation quant au fait que cette attaque a été suivie de tentatives des médias de pays occidentaux, et aussi d'autres pays de mettre en question le système des garanties de l'AIEA et de justifier l'attaque israélienne. En même temps, on a largement négligé les rapports selon lesquels l'agresseur aurait clandestinement acquis des armes nucléaires depuis déjà plusieurs années. En tant que Partie au Traité sur le non-prolifération, nous nous opposons vigoureusement à de telles tentatives. A notre avis, cet acte de terrorisme d'Etat devrait inciter les pays qui ont collaboré étroitement avec Israël dans le domaine nucléaire à revoir leur politique à cet égard et à prendre des sanctions appropriées contre l'agresseur. Les préoccupations légitimes de non-prolifération pourront ainsi être satisfaites. Sinon, il est à craindre qu'un régime agresseur comme celui de la clique d'apartheid de Prétoria ne se sente encouragé demain à attaquer les installations nucléaires des pays africains sous le prétexte "d'assurer sa survie".

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'Ambassadeur Herder, de la République démocratique allemande, de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence.

M. DARUSMAN (Indonésie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi d'abord de vous présenter les félicitations chaleureuses de la délégation indonésienne pour votre accession à la présidence du Comité. Vous représentez un pays bien connu pour son dévouement inlassable à la cause de la paix internationale. Ma délégation se réjouit donc de vous voir présider cet important Comité et je vous offre l'entière coopération de ma délégation dans l'accomplissement de votre tâche difficile et de votre lourde responsabilité. Etant donné votre vaste expérience et votre profonde connaissance des problèmes que nous avons à traiter, ma délégation est convaincue que le Comité accomplira à coup sûr de nouveaux progrès sous votre direction compétente.

Je tiens aussi à exprimer la satisfaction de ma délégation à votre prédécesseur, M. l'Ambassadeur Kómives, de Hongrie, pour la façon compétente et efficace dont il a présidé le Comité durant le mois de juin.

Permettez-moi aussi de souhaiter la bienvenue au distingué représentant du Venezuela, M. l'Ambassadeur Rodriguez Navarro.

Lorsque, le 16 décembre 1969, l'Assemblée générale a proclamé la première Décennie du désarmement des Nations Unies, dont les objectifs étaient la cessation de la course aux armements nucléaires, le désarmement nucléaire, l'élimination des autres armes de destruction massive, la conclusion d'un traité de désarmement général et complet sous contrôle international strict et efficace, et la possibilité d'utiliser les ressources libérées par les mesures de désarmement pour promouvoir le développement des pays en développement, le grand espoir s'est levé que les années 1970

(M. Darusman Indonésie)

seraient marquées par des progrès réels et des réalisations concrètes dans le domaine de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire. Deux ans avant la fin de cette Décennie, à sa dixième session extraordinaire consacrée au désarmement, l'Assemblée générale a souligné, au paragraphe 47 de son Document final, que les armes nucléaires sont celles qui menacent le plus gravement l'humanité et la civilisation, et qu'il fallait, dans le contexte de l'élimination complète des armes nucléaires, arrêter et inverser la course aux armements nucléaires. C'est avec regret et préoccupation que l'on constate que la première Décennie du désarmement des Nations Unies s'est achevée sans que soient réalisés ses objectifs. Au contraire, nous avons assisté à une augmentation constante du nombre et de la capacité de destruction des armes nucléaires qui se trouvent dans les arsenaux du monde, ainsi qu'à un accroissement continu de la précision de leurs systèmes de vecteurs. Préoccupés par une telle situation, les Ministres des Affaires étrangères des pays appartenant au Mouvement des non alignés ont affirmé ce qui suit, dans la Déclaration publiée à l'issue de leur réunion de New Dehli, en février dernier : "Les actions des Etats dotés d'armes nucléaires, qui sont engagés dans une nouvelle phase forcenée de la course aux armements, ont créé une situation qui semble condamner l'humanité à vivre sous la menace de l'anéantissement nucléaire."

Dans la déclaration qu'il a faite à l'issue de notre session de printemps, le Groupe des 21 a souligné la responsabilité spéciale de tous les Etats dotés d'armes nucléaires, en particulier de ceux qui possèdent les plus grands arsenaux nucléaires, en ce qui concerne la réalisation des objectifs du désarmement nucléaire. Cette responsabilité spéciale a été reconnue dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement de 1978 (paragraphe 48), mais elle avait été précédemment affirmée dans un autre instrument international, à savoir le Traité sur la non-prolifération (article VI), conclu dix ans plus tôt. Ma délégation pense non seulement que les négociations bilatérales et régionales sont utiles et qu'il conviendrait de les intensifier, mais aussi que le Comité, seul organe multilatéral de négociation dans le domaine du désarmement et qui regroupe tous les Etats dotés d'armes nucléaires et un certain nombre d'Etats non dotés d'armes nucléaires, devrait entamer sans plus de retard des négociations multilatérales afin de remplir le mandat qui lui a été confié par l'Assemblée générale et, plus particulièrement, d'être en mesure de soumettre son rapport à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, l'an prochain, sur les résultats de ces négociations. La cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire préoccupent l'ensemble de la communauté internationale, les Etats dotés d'armes nucléaires comme les Etats non dotés d'armes nucléaires, parce que l'accroissement quantitatif et qualitatif continu des armements nucléaires ne s'est pas traduit par le renforcement de la paix et de la sécurité internationales; au contraire, il constitue toujours une menace pour la paix internationale et n'a fait qu'augmenter le sentiment d'insécurité qu'éprouvent la majorité des pays du monde. La notion de supériorité nucléaire ou d'équilibre de la dissuasion nucléaire ne ferait que conduire à une course sans fin aux armements nucléaires, rendant ainsi plus éloigné le désarmement nucléaire. Un léger sentiment d'infériorité nucléaire de la part d'un Etat doté d'armes nucléaires pousserait cet Etat à le compenser en accroissant ses propres dépenses militaires afin de restaurer l'équilibre nucléaire ou même de le faire pencher en sa faveur. Ce processus pourrait se poursuivre ad nauseam, au mépris du besoin profond de paix et de sécurité qu'éprouve l'homme de la rue. L'intensification croissante de la course aux armements compromettrait aussi les efforts déployés par la communauté mondiale pour résoudre les problèmes économiques internationaux de l'heure actuelle et instaurer le nouvel ordre économique international. Comme l'on déclaré les Ministres des Affaires étrangères des pays non alignés, au cours de leur réunion de février à New Dehli, la course à la dissuasion "n'a fait qu'accroître le cauchemar d'incertitude

(M. Darusman, Indonésie)

et de peur qui caractérise les relations internationales aujourd'hui, car la course aux armements découle notamment de la persistance du recours à la force pour maintenir le statu quo dans les relations internationales. Il n'y a qu'une seule dissuasion véritable, le désir de l'humanité de survivre."

Lorsque le Comité a été créé, il y a trois ans, la communauté des nations s'attendait que ce seul organe multilatéral de négociation dans le domaine du désarmement se révèle plus efficace que la Commission du désarmement des Nations Unies ou la Conférence du Comité du désarmement. La crédibilité de cet organe serait en jeu et la confiance qu'a en lui la communauté internationale serait ébranlée si nous ne parvenions même pas à ouvrir des négociations sur les armes nucléaires qui ont été citées en tête des points prioritaires au paragraphe 45 du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. A la fin de la session de printemps du Comité, les négociations sur ladite question prioritaire, y compris la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire, n'avaient même pas commencé. Il y a bien eu des séances officieuses, mais bien que les débats qui ont eu lieu au cours de ces séances n'aient pas été totalement vains, il n'ont en fait produit aucun résultat important. Nous notons avec regret et préoccupation qu'aujourd'hui, au début de la troisième semaine de nos travaux de cet été, aucun indice ne donne à penser que les propositions du Groupe des 21, figurant dans le document CD/180 et concernant la création d'un groupe de travail spécial sur le point 2 de l'ordre du jour et le mandat de ce groupe, recevront une réponse positive. A propos des arguments selon lesquels ce sont les forums bilatéraux, trilatéraux ou régionaux qui sont les mieux adaptés pour des négociations efficaces, le Groupe des 21 a déclaré, dans son document CD/180, que ces forums de négociation continuent d'être utiles et que les négociations qui s'y déroulent devraient être intensifiées, mais qu'il conviendrait d'entamer sans retard, au sein de ce Comité en tant que seul organe multilatéral de négociation dans le domaine du désarmement, auquel participent les Etats dotés d'armes nucléaires et les Etats non dotés d'armes nucléaires, des négociations multilatérales d'intérêt vital tant pour les Etats dotés d'armes nucléaires que pour ceux qui n'en sont pas dotés. Cette opinion est confirmée à la disposition du paragraphe 121 du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Les négociations sur le désarmement dans le domaine nucléaire ne sont pas l'apanage des Etats dotés d'armes nucléaires. Le paragraphe 113 du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement stipule notamment que le désarmement nucléaire est nécessaire pour la survie de l'humanité. L'humanité ne consiste pas seulement en pays dotés d'armes nucléaires; elle est composée de toutes les nations du monde qui sont d'ores et déjà affectées par l'escalade continue de la course aux armements nucléaires, et qui souffriraient d'une guerre nucléaire, qu'elles soient ou non dotées d'armes nucléaires. Le Comité du désarmement est donc le forum le mieux approprié pour conduire des négociations sur le désarmement dans le domaine nucléaire, d'un intérêt vital pour l'ensemble de l'humanité.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'Ambassadeur Darusman, d'Indonésie, de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence.

M. ISSRAELYAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Dans l'histoire de chaque peuple, il y a eu des périodes pendant lesquelles son existence même en tant que nation était menacée. Pour survivre dans de telles conditions, le pays a dû mobiliser toutes ses forces et ses ressources intérieures. Le premier conflit armé mondial a mis en jeu le sort de plusieurs Etats, en provoquant non seulement la perte de nombreux millions de vies humaines et d'énormes destructions, mais aussi des changements radicaux dans la carte politique de l'Europe, et non seulement de l'Europe. La plupart des pays du globe terrestre ont été entraînés dans la seconde guerre mondiale et pour toute une série d'entre eux, la préservation de leur indépendance nationale et de leur existence en tant qu'Etat, et parfois leur survie physique même, ont été liées à des destructions et des souffrances sans précédent, et à des pertes se chiffrant par des dizaines de millions d'êtres humains. En notre temps, à l'époque de l'arme thermonucléaire, ce qui est mis en péril est non seulement le sort de nombreux peuples, mais la préservation de la civilisation humaine, de l'existence même de l'homme sur la Terre.

Devant cette menace générale, peut-il exister un peuple qui souhaiterait sa propre annihilation ? Peut-il y avoir un gouvernement, s'il représente effectivement les intérêts de son peuple, qui ne doive faire l'impossible pour aider à arrêter l'effrénée bacchanale nucléaire ? Peut-il exister un seul homme de bon sens qui reste indifférent à la lutte pour sauver la paix, pour écarter la menace d'une hécatombe thermonucléaire ?

Telles sont précisément les idées, cette crainte pour l'avenir de toute l'humanité, qui imprègnent la déclaration que L.I. Brejnev, Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique et Président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS, a faite le 23 juin 1981 à la session de l'organe suprême de l'Etat soviétique, ainsi que l'Appel lancé par le Soviet suprême de l'URSS aux parlements et aux peuples du monde, et qui a été distribué en tant que document officiel du Comité du désarmement.

Devant la surchauffe sans précédent de la situation internationale qui a eu lieu ces derniers temps, le chef de l'Etat soviétique a déclaré ce qui suit :

"Nous ne pouvons en tirer qu'une seule conclusion : il faut, dès maintenant, aujourd'hui, tout faire pour barrer la voie aux amateurs d'armements illimités et d'aventures militaires. Il faut tout faire pour garantir le droit des êtres humains à la vie. Et dans cette affaire, il ne peut y avoir de solitaires ou d'indifférents : elle concerne tous et chacun. Elle concerne les gouvernements et les partis politiques, les organisations publiques et, bien sûr, les parlements élus par les peuples et agissant en leur nom" 1/.

Cette affaire concerne aussi directement notre Comité. Nous, les représentants au Comité du désarmement, nous connaissons peut-être mieux que personne, non seulement les grandes difficultés objectives liées à l'ensemble multiforme des problèmes de limitation des armements, mais aussi les facteurs subjectifs peut-être encore plus importants au stade actuel et que l'on peut grouper sous une appellation unique "la volonté politique des Etats". En effet, c'est précisément la volonté politique, ou plus exactement son absence chez les puissances dominantes de l'Occident, qui reste jusqu'ici l'obstacle principal qui empêche de faire passer sur la voie de l'application pratique les négociations sur la limitation de la course aux armements nucléaires et d'adopter des mesures réellement tangibles dans le domaine du désarmement nucléaire.

1/ "Pravda", 24 juin 1981.

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Qui donc peut nier que, dans les conditions actuelles, c'est la poursuite de la course aux armements, et en premier lieu de la course aux armements nucléaires, qui constitue la plus lourde menace pour la paix et la sécurité des peuples ?

La principale particularité de l'étape actuelle de la course aux armements nucléaires est le fait que son centre de gravité s'est déplacé de l'aspect quantitatif vers l'aspect qualitatif. Dans une ère de révolution scientifique et technique, les innovations qualitatives intéressant les systèmes d'armes nucléaires peuvent avoir des conséquences de grande portée sur les plans tant militaro-stratégique que politique.

Les conséquences monstreuses de la course aux armements en général et aux armements nucléaires en particulier provoquent l'inquiétude légitime de la collectivité mondiale.

A ce propos, permettez-moi de me référer à l'opinion impartiale de savants compétents de divers pays, nucléaires aussi bien que non nucléaires, qui estiment à fort juste titre que toute guerre comportant l'emploi d'armes de destruction massive se transformerait inévitablement en un omnicide nucléaire, c'est-à-dire en une autodestruction totale de la civilisation sur la Terre. C'est ainsi, par exemple, que les participants à une conférence de Pugwash, qui fait autorité, ont déclaré récemment que si l'on ne prenait pas de mesures efficaces pour affaiblir et éliminer les tendances dangereuses dans la course qualitative et quantitative aux armements, une catastrophe militaire nucléaire éclaterait même avant la fin du siècle actuel. Une telle guerre provoquerait des morts et des destructions que la société humaine serait incapable de supporter. L'existence même de l'homme en tant qu'espèce biologique serait mise en péril 1/.

Je voudrais souligner une fois de plus qu'il ne s'agit pas en l'occurrence de l'opinion de simples représentants de la collectivité, mais de savants éminents qui connaissent la valeur des mots. L'un d'eux, le Professeur Rotblat, l'un des plus grands spécialistes britanniques dans le domaine des effets biologiques des rayonnements, a déclaré sans ambages à la trentième Conférence de Pugwash que les militaires étaient soit incapables, soit peu désireux de tenir compte des conséquences de la politique de la course aux armements et qu'ils s'efforçaient de faire accepter par la collectivité la doctrine d'une guerre nucléaire "limitée".

Cette opinion est partagée par un savant américain éminent, professeur honoraire à l'Université de New York, M. John Somerville, qui a notamment dit : "Aujourd'hui tout être humain, tous les habitants de la Terre participent à une espèce de référendum mondial sur la question de savoir si les stocks croissants d'armes de destruction doivent continuer d'exister ou si la vie doit se poursuivre. Celui qui n'entreprend rien contre ces types d'armes vote en fait pour l'omnicide" 2/.

Vers la fin du mois de mars de cette année, une conférence ayant pour thème "Les médecins du monde pour la prévention d'une guerre nucléaire" et à laquelle ont participé des savants et des médecins éminents de onze pays du globe, s'est tenue non loin de Washington. Cette conférence a étudié les conséquences des différentes variantes d'attaques nucléaires. Elle a déterminé, par exemple, que l'explosion aérienne d'une bombe d'une mégatonne au-dessus d'une ville d'un million d'habitants provoquerait la mort de 300 000 personnes due aux effets directs de l'onde de choc, des brûlures et du rayonnement, cependant que 400 000 autres personnes souffriraient des conséquences

1/ "World of Science", Vol. XXIV, 1980, p. 29.

2/ "Problems of Peace and Socialism", 1981, No 6, p. 70.

(M. Tssraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

de l'explosion nucléaire. L'explosion d'une charge thermonucléaire de 20 Mt pourrait raser toutes les habitations dans un rayon de 24 km et le rayonnement lumineux serait suffisamment puissant pour brûler tout ce qui vit dans un rayon de 140 km autour de l'épicentre de l'explosion.

Après une explosion de 10 000 Mt - car, d'après les calculs des experts américains, telle serait la quantité des stocks nucléaires que l'on ferait exploser en cas de guerre thermonucléaire - la couche d'ozone de l'atmosphère pourrait être réduite de 30 à 40 %. Il y aurait une brusque augmentation du rayonnement ultraviolet dit dur qui ferait périr des cultures agricoles et des animaux 1/.

Les savants et les spécialistes militaires de différents pays font remarquer que les énormes destructions et pertes de vies humaines qui résulteraient d'une guerre nucléaire auraient également lieu dans le cas d'une guerre nucléaire dite limitée.

Au niveau actuel de développement des engins stratégiques, de leurs systèmes de guidage et de la détection en temps voulu des lancements de missiles, il est impossible de déclencher une attaque nucléaire préventive, sur laquelle comptent les auteurs de la nouvelle stratégie nucléaire, sans subir une riposte inévitable non moins puissante. C'est pourquoi ceux qui veulent trouver on ne sait quelle "recette" infaillible pour mener une guerre nucléaire à l'aide de laquelle il serait possible, à un moment opportun, pour parler de façon imagée, de mettre l'adversaire knock-out d'un seul coup sans que l'attaquant lui-même risque une destruction, se fondent sur un espoir parfaitement illusoire.

On ne peut pas juger d'une façon primitive de la nature d'une guerre nucléaire et des méthodes de la mener. Les auteurs du concept d'une utilisation limitée de l'arme stratégique nucléaire envisagent en fait de mener une guerre nucléaire conformément à on ne sait quelles "règles" élaborées d'avance, selon lesquelles les explosions de missiles nucléaires devraient être "correctes" : elles ne devraient pas avoir lieu au-dessus de villes, mais au-dessus d'objectifs qu'on jugera bon de qualifier de militaires. Tout homme de bon sens doit voir clairement qu'il est impossible de réaliser cela dans la pratique. Aujourd'hui, les objectifs militaires sont répartis de telle façon que des attaques nucléaires sélectives dirigées contre eux entraîneraient chaque fois, en même temps, une destruction massive de la population civile. D'une manière générale, il est naïf de tenter de représenter une guerre nucléaire comme un "échange d'attaques sélectives effectuées uniquement contre des objectifs militaires", sans permettre qu'elle se transforme en une guerre générale.

Du point de vue militaire, et les partisans de la nouvelle stratégie nucléaire le comprennent fort bien, une "mini-guerre" nucléaire est une absurdité, car il est clair pour tous que toute guerre nucléaire limitée se transformera immédiatement et inévitablement en une guerre générale et globale.

Il est difficile d'imaginer les conséquences d'un nombre même limité d'attaques nucléaires contre le territoire d'un Etat industriellement développé. Les spécialistes du Département de la défense des Etats-Unis ont établi un rapport sur les conséquences d'une "guerre nucléaire limitée" qui a été présenté en 1975 à la Commission des affaires étrangères du Sénat. Il contient les renseignements suivants sur les pertes éventuelles des Etats-Unis en cas d'attaques nucléaires sélectives contre différents objectifs situés sur le territoire du pays. Une attaque dirigée contre la seule base aérienne "Whiteman" (Missouri) pourrait entraîner la mort de 10,3 millions de personnes; si elle était dirigée contre les autres bases de missiles balistiques intercontinentaux, le chiffre pourrait atteindre 21,7 millions.

(M. Issraéliyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

On ne peut éviter de se poser la question : les partisans de la nouvelle stratégie nucléaire se rendent-ils compte de l'énormité de ces chiffres et des conséquences possibles ? En réalité, lorsqu'on lit ces chiffres, on est involontairement convaincu du danger que les maniaques nucléaires préparent au monde.

Malgré les données convaincantes sur les conséquences catastrophiques d'une guerre comportant l'emploi d'armes nucléaires, les voix des partisans d'une telle guerre se font de plus en plus entendre ici ou là en Occident. Les partisans de la doctrine du confinement s'efforcent même de développer des théories sur l'opportunité, pour les Etats-Unis, d'utiliser l'arme nucléaire contre l'Union soviétique. Dans un article publié dans la revue "Foreign Policy", Colin S. Grey et Keith Pane écrivent qu'"une guerre nucléaire est possible. Contrairement à Armageddon, une guerre apocalyptique qui, d'après les prophéties, marquera la fin de l'histoire, une guerre nucléaire peut avoir les issues les plus diverses ..." ^{1/}.

Cependant, pour les auteurs, d'après le titre de l'article, intitulé "La victoire est possible", l'issue de la guerre est claire. Elle sera menée pour "obliger l'Union soviétique" à s'abstenir, en matière de politique extérieure, d'actions dont la nature est faussement interprétée par Washington.

Ces temps derniers on voit de plus en plus fréquemment des tentatives de "justification théorique" de la nécessité de continuer à appliquer la doctrine du confinement, que la vie a maintes fois réfutée. Il est caractéristique de constater que si, par le passé, les partisans de cette doctrine l'appliquaient principalement au continent européen, aujourd'hui ils s'efforcent d'étendre son domaine d'application à l'ensemble du globe terrestre. A cet égard, un article de l'Amiral Stanfield Turner, l'ancien directeur de la CIA, publié en mai 1981 dans le "New York Times Magazine" et intitulé "Vers une nouvelle stratégie défensive", est significatif.

Nous partageons l'opinion des représentants qui ont affirmé qu'une guerre nucléaire ne se limitera pas aux pays qui possèdent l'arme nucléaire ou qui participent à des alliances militaires avec des puissances nucléaires. Dans la situation géopolitique actuelle, il est difficile d'imaginer une région qui resterait à l'écart d'un conflit nucléaire.

C'est la compréhension de cette réalité objective, et non d'autres considérations quelconques, qui dicte les initiatives pacifiques de l'Union soviétique. La bonne volonté de la partie soviétique de mener un dialogue sur toute la gamme des problèmes de désarmement a été maintes fois confirmée dans de récentes interventions du Chef de notre Etat, L.I. Brejnev, au 26ème Congrès du Parti communiste de l'Union soviétique à Moscou, à Prague, à Kiev, à Tbilisi, pendant les récents entretiens de l'Union soviétique avec l'Algérie, la Jordanie et la Libye, dans les rencontres avec des hommes politiques de premier plan tels que O. Palme, W. Brandt, etc. L'Appel aux parlements et aux peuples du monde cité ci-dessus contient une expression concentrée de la bonne volonté soviétique à l'égard des négociations. Il est symbolique que cet Appel, dont le caractère actuel dans la situation mondiale présente est indubitable, a été lancé la veille du quarantième anniversaire du début de la guerre la plus sanglante dans l'histoire de l'humanité. Faut-il encore des preuves plus solides de la sincérité de nos initiatives dans le domaine du désarmement que les pertes matérielles et humaines sans comparaison aucune que l'Union soviétique a subies pendant cette guerre ?

^{1/} "Foreign Policy", No 39, été 1980, p. 14.

(II. Issraélyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Cependant, il se trouve des personnes, dont certaines s'occupent des postes de responsabilité, qui s'efforcent d'écarter les propositions soviétiques sans prendre de leur côté aucune initiative constructive.

Il n'existe à l'heure actuelle aucun objectif plus important et plus urgent que celui d'empêcher un glissement vers une guerre, de prévenir un conflit nucléaire. La meilleure façon de l'atteindre est de mener des négociations sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire. Telle est l'opinion de larges milieux de la collectivité mondiale, telle est la position de nombreux Etats membres du Comité du désarmement. Les interventions de leurs représentants dans cet organe en témoignent. Les propositions présentées par les Etats socialistes concernant des mesures concrètes à entreprendre sur cette voie majeure du désarmement, y compris dans le cadre de notre Comité, sont l'expression concrète de leur aspiration active à entreprendre des négociations pratiques.

L'Union soviétique a préconisé et préconise toujours que le Comité du désarmement examine par priorité les problèmes du désarmement nucléaire.

Les propositions de l'Union soviétique et d'autres pays socialistes à ce sujet doivent être bien connues. C'est pourquoi, pour parler franchement, nous ne comprenons pas les appels que quelques délégations adressent soit aux "deux Etats les plus puissants", soit, sans préciser, à toutes les puissances nucléaires, pour leur demander de faire connaître leur position sur les questions de désarmement nucléaire. A ce sujet, nous appelons de nouveau l'attention de ces délégations, comme de toutes les autres, sur les documents CD/4, CD/109 et CD/141, sur les nombreuses interventions des dirigeants de l'Union soviétique sur ces questions, dont certaines ont été publiées cette année en tant que documents officiels du Comité (CD/160, CD/166, CD/176 et CD/191).

Le document CD/4 contient des propositions concrètes visant à entreprendre sans retard des négociations sur le désarmement nucléaire. Il définit notre attitude concernant l'objet, les étapes et l'ordre de préparation des négociations, les délais, ainsi que d'autres questions liées à leur déroulement. Ce document insiste également sur la nécessité de s'entendre au sujet de mesures de vérification appropriées.

Je rappellerai également que la délégation de l'Union soviétique, ainsi que les autres coauteurs du document CD/4, ont maintes fois donné des explications concernant les propositions formulées par eux.

Les pays socialistes partent de l'idée que l'arrêt de la fabrication des armes nucléaires, leur réduction et leur élimination doivent être effectuées par étapes, sur une base convenue et mutuellement acceptable. Le degré de participation des différents Etats nucléaires aux mesures de chaque étape doit être déterminé en tenant compte de l'importance quantitative et qualitative des arsenaux existants des Etats dotés d'armes nucléaires et des autres Etats concernés. A toutes les étapes, l'équilibre existant en matière de puissance nucléaire doit être préservé, le niveau de cette puissance étant graduellement abaissé.

Dernièrement, on a entendu dire plus d'une fois que les problèmes du désarmement nucléaire étaient indissolublement liés aux intérêts supérieurs de la sécurité nationale des Etats et que des négociations sur la limitation des armements nucléaires ne devaient pas être menées sans tenir compte de ces intérêts. Nous sommes entièrement d'accord avec cette façon de poser le problème, à condition bien entendu qu'elle ne soit pas utilisée comme prétexte pour refuser des négociations sur le désarmement nucléaire. Nous avons maintes fois souligné, dans le document CD/4 ainsi que dans nos interventions, que nous préconisons que l'élaboration et l'application des mesures

(II. Issraéliyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

de limitation de la course aux armements et de désarmement dans le domaine nucléaire soient indissolublement liées au renforcement des garanties politiques et de droit international de la sécurité des Etats.

L'Union soviétique a proposé, en tant que mesure visant à limiter la course aux armements nucléaires, que des armes de ce type ne soient pas implantées sur les territoires des Etats où il n'y en a pas à l'heure actuelle. Nul ne saurait nier qu'une telle mesure contribuerait à limiter la dissémination des armes nucléaires et freinerait ainsi la course aux armements nucléaires. Nous sommes prêts à nous entendre pour que tous les Etats nucléaires assument l'engagement de ne pas implanter d'armes nucléaires sur le territoire des pays où il n'y en a pas à l'heure actuelle, que ces pays soient ou non alliés avec tel ou tel Etat. Nous avons également présenté un grand nombre d'autres propositions tout à fait concrètes, ayant pour objectif de maîtriser la course aux armements nucléaires, et nous avons dit que nous écouterions avec intérêt l'attitude des autres Etats à l'égard de ces propositions, et en premier lieu celle des Etats nucléaires.

Pour préparer les négociations, les pays socialistes ont proposé de procéder, dans le cadre du Comité du désarmement, à des consultations au cours desquelles on pourrait définir l'ensemble des questions à examiner et régler les questions d'organisation.

Bien entendu, le démarrage de ces dialogues et négociations avec d'autres puissances nucléaires n'est possible que si ces dernières font preuve d'une volonté de mener des négociations ainsi que d'une approche constructive. Malheureusement, jusqu'ici, nous n'avons reçu de leur part aucune réaction positive à nos propositions.

Pour ce qui est de la délégation soviétique, nous sommes prêts à entreprendre en la matière des consultations officieuses avec d'autres puissances nucléaires, avec n'importe quelle ou quelles délégations.

Ainsi, d'une part, le Comité est saisi des propositions de l'Union soviétique et d'autres pays socialistes, qui représentent une bonne base pour aller de l'avant dans cette direction. Il y a aussi nombre de propositions utiles émanant de pays non alignés et neutres. En outre, il y a eu au Comité des discussions actives au cours desquelles on a constaté un large appui pour l'idée d'organiser au Comité des négociations spécialisées sur ce problème important et actuel et de créer à cette fin un groupe de travail spécial.

Par contre, les autres puissances nucléaires et certains de leurs alliés continuent de ne pas vouloir mener au Comité des négociations sur la limitation des armements nucléaires et le désarmement nucléaire. Leurs intentions vont dans une direction diamétralement opposée.

Dans ces conditions, nous estimons qu'il est temps, qu'il est grand temps de passer du stade de la discussion générale à celui des négociations pratiques.

Dans l'Appel du Soviet suprême de l'URSS aux parlements et aux peuples du monde, il est dit ce qui suit :

"Dans notre ère nucléaire, le dialogue et les négociations sont indispensables au même degré pour tous, comme le sont la paix, la sécurité et la certitude du lendemain. En dehors des négociations, il n'existe à l'heure actuelle aucun moyen rationnel de résoudre des problèmes litigieux, quelles que soient leur acuité et leur complexité. Il ne faut laisser échapper aucune possibilité qui s'offre. Le temps n'attend pas !

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Le risque d'un conflit nucléaire s'accroît avec chaque jour perdu pour les négociations. On diffère la solution de problèmes urgents qui confrontent chaque peuple et tous les peuples. Le temps n'attend pas !" 1/

Oui, Monsieur le Président, le temps n'attend pas ! Et notre Comité doit, enfin, commencer à agir.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'Ambassadeur Issraelyan, de l'URSS, de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence.

M. GARCIA ROBLES (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, il n'y a guère plus d'un an que la charge de la délégation indienne au Comité du désarmement vous a été confiée. Pourtant au cours de cette période relativement brève, vous avez su gagner la haute estime de tous vos collègues, parmi lesquels vous occupez aujourd'hui à juste titre une des places les plus éminentes.

Manifestement, cette estime est due tant à la sincérité et à la chaleur de vos sentiments à l'égard de la cause du désarmement, que reflètent toujours vos interventions, qu'à vos profondes connaissances en la matière et à la logique implacable qui inspire toujours vos interventions, et dont vous faites usage avec maîtrise pour aplanir les nombreux obstacles artificiels auxquels nous nous heurtons si souvent dans nos travaux.

Nous sommes persuadés que, grâce à toutes vos qualités, vous pourrez vous acquitter d'une manière aussi féconde de la fonction importante que vous assumez aujourd'hui comme Président du Comité pour le mois de juillet. Ma délégation se félicite de vous voir à cette tribune et vous offre sa coopération la plus totale.

Nous voudrions aussi réitérer à votre prédécesseur, le distingué représentant de la Hongrie, M. l'Ambassadeur Kömives, les félicitations que nous avons eu l'occasion de lui présenter au début de sa présidence le 11 juin. Ce que nous avons fait alors en nous fondant sur de simples attentes, nous pouvons le répéter aujourd'hui en nous référant à son action constructive et exemplaire à tous égards, qui a débuté par l'organisation rapide des travaux de ce que l'on est convenu d'appeler notre session de printemps, et a abouti jeudi dernier à la décision de tenir des réunions officielles sur le point 5 de l'ordre du jour, relatif aux nouveaux types d'armes de destruction massive et aux nouveaux systèmes de telles armes.

Enfin, ma délégation tient à s'associer cordialement aux salutations que vous avez adressées au début de cette session au nouveau représentant du Venezuela, M. l'Ambassadeur Rodriguez Navarro, que nous avons déjà eu l'occasion d'entendre aujourd'hui dans son éloquente intervention.

Durant la première partie de la session de cette année, consacrée au point qui occupe la première place à l'ordre du jour de cet organe multilatéral de négociation, à savoir l'"Interdiction des essais nucléaires", nous n'avons fait qu'une très brève intervention, le 19 février, en nous bornant d'ailleurs à récapituler les dix interventions faites précédemment devant le Comité au sujet de la question qui nous intéresse et à rappeler la demande adressée par l'Assemblée générale à "tous les Etats membres du Comité" dans sa résolution 35/145 A du 12 décembre 1980, "d'appuyer la création par le Comité, dès le début de sa session de 1981, d'un groupe de travail ad hoc qui entamerait les négociations multilatérales en vue de la conclusion d'un traité interdisant tous les essais d'armes nucléaires".

Notre laconisme résultait pour une part de la conviction qu'il est difficile de dire quelque chose de nouveau à propos d'une question que l'ONU examine depuis plus d'un quart de siècle, et pour une autre part de notre espoir que les réunions officielles qui devaient commencer peu après aident à surmonter la résistance obstinée de deux des trois puissances nucléaires qui pendant plus de quatre ans ont procédé à des négociations hors du cadre du Comité, et que nous puissions, pour le point auquel l'ordre du jour attribue la plus haute priorité recourir à la modeste solution appliquée depuis l'année dernière à quatre autres questions, à savoir la création d'un groupe de travail spécial.

Malheureusement, nous et tous les autres membres du Groupe des 21 avions fait erreur. L'inanité de nos efforts communs et les arguments insoutenables invoqués pour les rendre vains ont suscité au sein du Groupe une impatience - pour ne pas dire une indignation - justifiée qui se reflète dans la déclaration, faite le 24 avril dernier à la dernière séance de la session du printemps du Comité et reproduite le même jour dans le document de travail CD/181, où il est dit notamment :

"Le Groupe des 21 est persuadé que le Comité du désarmement a le droit de connaître sans plus tarder les raisons spécifiques qui ont empêché jusqu'à présent les trois Etats dotés d'armes nucléaires, qui mènent entre eux des négociations distinctes depuis quatre ans, de répondre aux appels répétés et pressants de l'Assemblée générale leur demandant d'accélérer ces négociations "afin de les mener d'urgence à une issue positive" et d'en communiquer les résultats au Comité du désarmement."

On comprend aisément l'état d'esprit que traduit ce paragraphe, de même que les douze questions fort judicieuses et pertinentes formulées ensuite dans le document CD/181 à l'adresse des Etats nucléaires parties aux négociations trilatérales si l'on tient compte du fait que, d'une part, deux seulement des 40 membres du Comité semblent être tentés de le confondre avec le Conseil de sécurité et d'autre part que les "appels répétés et pressants" de l'Assemblée générale, dont il est question dans la déclaration du Groupe des 21, outre qu'ils ont fait l'objet d'un consensus dans le Document final, ont reçu explicitement l'appui de ces deux membres lors du vote sur trois autres résolutions de l'Assemblée adoptées entre 1977 et 1979. De fait, dans la résolution 32/78 du 12 décembre 1977, adoptée avec l'appui des Etats-Unis et du Royaume-Uni, six mois environ après l'ouverture des négociations trilatérales, l'Assemblée :

- 1) a exprimé à nouveau sa "grave préoccupation" devant le fait "qu'en dépit des résolutions que l'Assemblée générale a adoptées à maintes reprises et à de très fortes majorités concernant les essais d'armes nucléaires dans tous les milieux, ces essais ne se sont pas ralentis durant l'année écoulée";
- 2) a constaté avec satisfaction que "trois Etats dotés d'armes nucléaires ont engagé des négociations en vue d'élaborer un accord sur la question qui fait l'objet de la présente résolution";
- 3) a déclaré que "la conclusion d'un tel accord et son ouverture à la signature constitueraient le meilleur présage possible de succès pour la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement", qui devait se tenir en mai et juin 1978;
- 4) a prié instamment "les trois Etats dotés d'armes nucléaires d'accélérer leurs négociations afin de les mener à une issue positive aussi rapidement que possible et de mettre tout en oeuvre pour en communiquer les résultats à la Conférence du Comité du désarmement au début de sa session de printemps de 1978 afin que celle-ci les examine de manière approfondie";

(M. García Robles, Mexique)

5) a prié la Conférence du Comité du désarmement "d'examiner de toute urgence le texte approuvé à l'issue des négociations visées au paragraphe 4 ci-dessus, en vue de présenter un projet de traité à l'Assemblée générale lors de sa session extraordinaire consacrée au désarmement".

La deuxième des trois résolutions auxquelles je me suis référé tout à l'heure et qui, de même que la précédente, a été adoptée avec l'appui positif des Etats-Unis et du Royaume-Uni, est la résolution 33/60 du 14 décembre 1978. Dans cette résolution, l'Assemblée a commencé par réaffirmer "sa conviction que la cessation des essais d'armes nucléaires par tous les Etats dans tous les milieux serait dans l'intérêt de l'humanité tout entière, à la fois en tant que mesure importante en vue de mettre fin au perfectionnement qualitatif, à la mise au point et à la prolifération des armes nucléaires" et par rappeler, d'une part, ses résolutions antérieures sur cette question et, d'autre part, le fait que "les parties au Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau et au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires se sont, dans ces instruments, déclarées résolues à poursuivre les négociations pour assurer à tout jamais l'arrêt de toutes les explosions expérimentales".

Ensuite, l'Assemblée, dans le dispositif de sa résolution,

1) a exprimé à nouveau "sa grave préoccupation devant le fait que, contrairement aux vœux de la majorité écrasante des Etats membres, les essais d'armes nucléaires ne se sont pas ralentis";

2) a réaffirmé "sa conviction que la conclusion d'un traité sur la question qui fait l'objet de la présente résolution revêt la plus haute priorité";

3) a exprimé le regret "qu'un projet de traité n'ait pas été conclu au cours de l'année écoulée";

4) a noté "que les trois Etats dotés d'armes nucléaires qui ont engagé des négociations reconnaissent la nécessité de les faire rapidement aboutir";

5) a prié instamment ces trois Etats "d'accélérer leurs négociations afin de les mener d'urgence à une issue positive et de faire tout leur possible pour en communiquer les résultats au Comité du désarmement avant le début de sa session de 1979 afin que celui-ci les examine de manière approfondie";

6) a prié le Comité du désarmement "d'examiner immédiatement le texte approuvé à l'issue des négociations visées au paragraphe 5 ci-dessus en vue de présenter le plus tôt possible, lors d'une reprise de la trente-troisième session de l'Assemblée générale, un projet de traité qui suscite une adhésion aussi vaste que possible".

Il n'est pas inutile de rappeler que dans cette résolution l'Assemblée, sans doute pour souligner l'urgence de la demande qu'elle formulait, disposait que le projet de traité que devrait lui soumettre le Comité du désarmement devrait être examiné, non pas au cours de sa session suivante, c'est-à-dire la trente-quatrième, mais "lors d'une reprise de la trente-troisième session", en d'autres termes avant la fin de la session au cours de laquelle la résolution était adoptée.

(II. García Robles, Mexique)

La troisième des résolutions qui, dans le cas présent, s'avère particulièrement pertinente, puisque, de même que les précédentes, elle a recueilli les voix des deux puissances nucléaires qui semblent en avoir aujourd'hui totalement oublié le contenu, est la résolution 34/73 du 11 décembre 1979. Dans cette résolution, l'Assemblée générale, entre autres choses :

1. Exprime à nouveau "sa grave préoccupation devant le fait que, contrairement aux vœux de la majorité écrasante des Etats Membres, les essais d'armes nucléaires ne se sont pas ralentis";

2. Exprime "sa conviction qu'un progrès décisif dans les négociations du Comité du désarmement relatives à la conclusion d'un tel traité est un élément essentiel à l'aboutissement des efforts déployés pour empêcher la prolifération tant verticale qu'horizontale des armes nucléaires et qu'il contribuera à la cessation de la course aux armements et à la réalisation du désarmement nucléaire";

3. Prie "le Comité du désarmement d'engager, à titre hautement prioritaire, des négociations en vue de la conclusion de ce traité"; et

4. Demande "aux trois Etats dotés d'armes nucléaires qui ont engagé des négociations de faire de leur mieux pour les mener à une issue positive, à temps pour que le Comité du désarmement puisse en examiner les résultats lors de sa prochaine session".

L'attitude des deux puissances nucléaires dont les vetos, comme je l'ai dit la semaine passée, affligent le Comité depuis un an, paraît totalement inconciliable avec celle qu'elles avaient manifestée aux trente-deuxième, trente-troisième et trente-quatrième sessions ordinaires de l'Assemblée générale des Nations Unies, comme l'attestent les résolutions que je viens de citer. Il convient de garder présent à l'esprit que ces deux puissances ont approuvé, et ce, non pas par la participation à un consensus, qui peut parfois être interprété comme une acceptation passive, mais par leur contribution active et non équivoque à un vote positif, que l'Assemblée prie instamment, dans trois résolutions distinctes adoptées au cours de trois années successives, les trois Etats parties aux négociations - autrement dit que l'Assemblée les prie elles-mêmes - premièrement, de mener ces négociations à "une issue positive" et, deuxièmement, de transmettre ensuite les résultats ainsi obtenus au Comité du désarmement, en même temps que l'Assemblée demanderait elle-même au Comité d'entreprendre des négociations sur le traité en question, "de toute urgence", "à titre hautement prioritaire" ou "immédiatement", selon l'expression que l'on préfère retenir de l'une ou l'autre des trois résolutions dans lesquelles ces termes se trouvent respectivement employés.

Le fait d'avoir adopté trois fois de suite cette position apparemment si positive et, après avoir totalement ignoré dans la pratique les trois résolutions dont la paternité leur revient en partie, de se refuser ouvertement, comme elles l'ont fait, non pas à transmettre au Comité du désarmement les résultats de leurs négociations, qui durent déjà depuis quatre ans, ni à répondre aux questions concrètes du Groupe des 21, mais seulement à permettre que le Comité du désarmement remplisse son devoir de "seul forum multilatéral de négociation sur le désarmement", et pour rien moins que le point de l'ordre du jour qui est le plus hautement prioritaire, constitue non seulement un manque de considération pour l'organe le plus représentatif de la communauté internationale qu'est l'Assemblée générale des Nations Unies, mais encore véritable outrage à son égard.

(II. García Robles, Mexique)

Dès le départ - c'est-à-dire depuis le moment où, en 1978, il lui a été donné de participer à l'élaboration de ce qui deviendrait le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement - ma délégation a interprété la condition du "consensus", expressément prévue au paragraphe 120 dudit Document, comme un moyen d'empêcher que l'adoption de décisions soit précipitée, soit peut-être préjudiciable aux intérêts vitaux des membres du Comité, mais certainement pas comme un instrument permettant, pour des motifs incompréhensibles et parfois même futiles ou arbitraires, d'empêcher le Comité d'exercer les fonctions essentielles qui lui ont été confiées par l'Assemblée générale.

C'est pourquoi ma délégation estime le moment venu de clarifier comme il se doit quelques points essentiels en rapport avec cette question. A notre avis, il faudrait d'abord qu'à l'une de ses séances officielles - ou, comme on dit, plénières - de la semaine prochaine, le Comité se prononce publiquement sur la proposition présentée par le Groupe des 21 le 4 mars 1980 (CD/72) et réitérée de façon particulièrement énergique le 6 août de la même année (CD/134) et le 24 avril 1981 (CD/181), visant à créer un groupe de travail spécial sur la question intitulée "Interdiction des essais nucléaires".

Si, contrairement à ce que nous osons espérer, l'opposition à la création d'un tel groupe de la part des deux Etats dotés d'armes nucléaires qui se sont jusqu'à présent opposés à la mise en oeuvre de cette proposition, devait persister, ma délégation estimerait nécessaire que le Comité examine en conscience la signification et la portée du terme "consensus", tel qu'il est employé à l'article 18 du règlement intérieur du Comité. A notre avis, cela serait indispensable, car il nous apparaît inconcevable que l'organe constituant - c'est-à-dire l'Assemblée générale extraordinaire de 1978 - ait voulu laisser la porte ouverte à l'utilisation la plus abusive de ce terme, utilisation qui, dans la pratique, condamnerait le Comité du désarmement à la paralysie.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'Ambassadeur du Mexique, Son Excellence II. García Robles, de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence.

II. AHMAD (Pakistan) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord exprimer l'admiration de ma délégation à II. l'Ambassadeur Komives, de Hongrie, pour l'habileté, l'efficacité et la bonne humeur avec lesquelles il a dirigé le Comité au cours de la difficile étape de ses travaux au mois de juin. Sous sa présidence, le Comité a pris des décisions rapides sur diverses questions d'organisation et de fond au cours de la reprise estivale de la session.

Le fait que vous ayez assumé la présidence du Comité pour ce mois-ci est un motif de grande satisfaction pour la délégation pakistanaise et pour moi personnellement. Nous ne doutons pas qu'avec votre grande expérience et votre sagesse, et l'attachement de votre pays à la cause du désarmement, vous dirigerez le Comité vers d'importantes réalisations. A cette fin, la délégation pakistanaise vous promet une coopération totale et sans réserve.

Votre pays, Monsieur le Président, est un grand voisin du Pakistan, avec lequel nous désirons entretenir des relations étroites et meilleures. La récente visite au Pakistan du Ministre des affaires étrangères de l'Inde, Son Excellence II. Narasimha Rao, a notablement contribué à promouvoir une plus large compréhension

(H. Ahmad, Pakistan)

entre nos deux pays. Il peut ne pas être inutile de mentionner, ni au Comité, que dans la déclaration commune à la presse publiée à Islamabad le 10 juin après les entretiens entre les Ministres des affaires étrangères du Pakistan et de l'Inde, "les deux côtés ont réaffirmé leur politique d'utilisation de l'énergie nucléaire uniquement à des fins pacifiques" et "ont instamment demandé à tous les États dotés d'armes nucléaires d'entreprendre des discussions sérieuses sur le désarmement nucléaire".

Monsieur le Président, le Comité examine actuellement la question intitulée "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire". Chacun est d'accord pour penser qu'il s'agit de la tâche la plus urgente à laquelle la communauté internationale doit faire face. Les vues du Pakistan sur le désarmement nucléaire et les moyens de promouvoir cet objectif ont été énoncés au Comité en de précédentes occasions et je ne me propose pas de les répéter aujourd'hui. Toutefois, il importe de souligner que l'absence complète d'efforts quels qu'ils soient pour aborder cet objectif prioritaire constitue un obstacle important à la recherche d'autres mesures de désarmement et représente un facteur qui contribue à entretenir le climat international de confrontation qui prévaut à l'heure actuelle.

La délégation pakistanaise a systématiquement préconisé au Comité, depuis la création de celui-ci, l'examen de questions relatives au désarmement nucléaire. Bien que d'utiles discussions officieuses se soient tenues antérieurement cette année au titre de ce point, le Comité n'a pas encore entrepris le processus de négociation sur le désarmement nucléaire qui est esquissé au paragraphe 50 du Document final.

Monsieur le Président, la délégation pakistanaise considère que le Groupe des 21 a fait une analyse objective de la situation dans le document CD/180 et qu'il a soumis des propositions opportunes et réalistes tendant à entreprendre le processus des négociations multilatérales sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire. Nous espérons que le Comité aboutira à des décisions positives concernant ces propositions.

J'estime qu'il convient de souligner que les propositions soumises par le Groupe des 21 dans le document CD/180 contiennent deux éléments distincts. Premièrement, il a été proposé que le Comité du désarmement examine certaines questions spécifiques relatives à la course aux armements nucléaires et au désarmement nucléaire. Deuxièmement, le Groupe des 21 a proposé de créer un groupe de travail spécial du Comité pour entreprendre cette tâche d'examen et de clarification.

Il pourrait être utile de reconnaître que l'examen par le Comité des questions évoquées dans le document CD/180 n'équivaudrait pas à conduire des négociations sur des mesures spécifiques de désarmement nucléaire. De l'avis de ma délégation, ce qui a été proposé dans ce document est un processus de clarification de concepts et de positions en vue d'ouvrir la voie à des négociations concrètes sur le désarmement nucléaire. L'examen de ces questions ne porterait aucun préjudice aux politiques d'un État ou groupe d'États quel qu'il soit. Mais nous pensons qu'un tel processus de clarification pourrait apporter une contribution fort utile pour combler le fossé d'incompréhension qui caractérise à l'heure actuelle les attitudes à l'égard de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire.

De l'avis de ma délégation, aucun membre du Comité du désarmement ne s'oppose à l'examen de ces questions en vue de parvenir, si possible, à des conclusions concertées à leur sujet. Ces conclusions pourraient constituer des directives importantes pour des négociations sur le désarmement nucléaire.

(M. Ahmad, Pakistan)

En ce qui concerne le second élément de la proposition du Groupe des 21, à savoir la création d'un groupe de travail, ma délégation partage l'opinion selon laquelle ce serait le moyen le plus efficace pour clarifier les questions qui ont été proposées pour examen. Ceux des membres du Comité qui ne trouvent pas que la création d'un tel groupe de travail soit acceptable ont l'obligation de proposer telle ou telle autre modalité d'examen de ces questions. Je puis ajouter que, pour sa part, la délégation pakistanaise est disposée à faire preuve de souplesse en ce qui concerne le mécanisme à utiliser pour examiner les questions identifiées dans le document CD/180. Ce qui importe, à notre avis, c'est que le Comité du désarmement examine ces questions d'une manière approfondie au cours de la présente session, afin d'aboutir à des conclusions appropriées de nature à améliorer les perspectives de négocier des accords concrets visant à mettre fin à la course aux armements et à réaliser le désarmement nucléaire.

Monsieur le Président, il convient de noter que le Comité du désarmement devra aboutir, dans les dix prochains mois, à un consensus sur les mesures spécifiques de désarmement nucléaire à inclure dans le programme global de désarmement. Ma délégation estime que l'examen des questions évoquées par le Groupe des 21 dans le document CD/180 serait indispensable pour permettre d'élaborer un consensus significatif sur les mesures de désarmement nucléaire dans le cadre du programme global. Il devrait être évident à chacun que le programme global ne recueillera pas une acceptation générale s'il ne contient pas des mesures spécifiques et concrètes en matière de désarmement nucléaire.

Par conséquent, ma délégation espère que le Comité du désarmement sera mis en mesure d'apporter une contribution significative à la mise en route du processus de désarmement nucléaire dès avant la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement. En l'absence d'une telle contribution, la crédibilité du Comité en tant qu'organe multilatéral de négociation sur le désarmement serait totalement compromise. Il est inutile d'insister sur la gravité des conséquences que cela aurait pour les objectifs du désarmement ainsi que pour la paix et la sécurité.

Monsieur le Président, il est une autre question dont ma délégation voudrait parler aujourd'hui. Il s'agit des graves conséquences de l'attaque militaire israélienne contre des installations nucléaires civiles irakiennes. Le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil des gouverneurs de l'AIEA se sont l'un et l'autre exprimés sur cette attaque chacun dans le cadre de son mandat. Beaucoup de membres du Comité ont soulevé le problème et tous ont condamné l'attaque israélienne. Chaque groupe a fait une déclaration au Comité et exprimé sa réprobation. Dans la déclaration qui a été distribuée sous la cote CD/187, le Groupe des 21 a demandé qu'outre condamner cette attaque, le Comité du désarmement veuille bien prendre les mesures nécessaires pour assurer que ne se reproduira pas une telle agression de la part d'Israël ou de tout autre Etat. Il a invité instamment le Comité "à réaffirmer le principe international qui interdit en toutes circonstances une attaque contre des installations nucléaires pacifiques d'un Etat" et recommandé au Comité "de prendre des mesures appropriées qui contribuent à conjurer les conséquences défavorables de cet acte".

La délégation pakistanaise propose donc que le Comité du désarmement prenne une décision appropriée au sujet de l'agression militaire israélienne et de ses conséquences. Nous soumettons le texte suivant à l'examen du Comité :

"Le Comité du désarmement condamne vigoureusement l'attaque militaire perpétrée par Israël le 7 juin 1981 contre le Centre de recherche nucléaire de Tammouz, près de Bagdad, en violation flagrante de la Charte des Nations Unies et des normes de conduite internationale. Cet acte d'agression est lourd de conséquences pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales et pour les perspectives de désarmement.

(M. Ahmad, Pakistan)

Le Comité du désarmement réaffirme que l'objectif du désarmement ne peut être atteint que sur la base d'une stricte adhésion de tous les Etats aux principes et aux objectifs de la Charte des Nations Unies concernant le respect de l'intégrité territoriale, de la souveraineté et de l'indépendance politique des Etats et le non-recours à la force ou à la menace de son emploi dans les relations internationales. Le Comité considère en outre que cette agression constitue une violation du droit souverain et inaliénable qu'a chaque Etat d'acquérir et de développer une technologie nucléaire à des fins pacifiques. Elle va aussi à l'encontre des principes de base énoncés aux paragraphes 65 à 71 du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée au désarmement, qui constitue la seule base convenue sur laquelle les Etats dotés d'armes nucléaires et les Etats qui n'en sont pas dotés peuvent développer un consensus international sur les moyens d'empêcher la prolifération des armes nucléaires.

Le Comité estime tout à fait inacceptable qu'Israël se soit arrogé le droit d'exécuter cette attaque militaire, en se fondant sur des assertions arbitraires et indéfendables touchant les intentions d'un autre Etat, assertions réfutées par toutes les informations objectives. Ce sont le programme nucléaire, la capacité nucléaire et les intentions d'Israël dans ce domaine qui sont la principale cause de préoccupation au Moyen-Orient et constituent la plus grande menace de prolifération nucléaire dans cette région.

Le Comité considère que toute répétition d'une telle agression par Israël ou par un autre Etat, outre les graves conséquences qu'elle aurait pour la paix et la sécurité internationales, compromettrait sérieusement les efforts déployés par la communauté internationale pour promouvoir le désarmement et la non-prolifération nucléaires. Le Comité affirme vigoureusement que les installations nucléaires civiles ne devraient en aucun cas être l'objet d'une attaque militaire ou d'un sabotage pour quelque raison que ce soit."

Monsieur le Président, ma délégation vous prie de bien vouloir organiser aussitôt que possible des consultations officielles entre les membres du Comité pour examiner ce texte et aboutir à une décision appropriée sur la question.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'Ambassadeur Mansur Ahmad de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence.

M. SKINNER (Canada) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je regrette de devoir demander la parole à cette heure. Ma délégation avait eu l'intention de parler aujourd'hui de cette question très importante du désarmement nucléaire, mais, étant donné que de nombreuses délégations ont déjà parlé, nous le ferons à une date ultérieure. Si je ne me trompe, le même problème se pose à d'autres orateurs.

Il y a toutefois une question dont je voudrais parler brièvement avant que nous ne terminions aujourd'hui. Vous vous rappelez que la délégation canadienne a soumis, en annexe au document CD/183, un document de travail conceptuel sur la vérification dans le domaine du contrôle des armements. A cette occasion, nous avons annoncé notre intention d'organiser un échange de vues sur ce sujet avec d'autres délégations dans ce Comité. Conformément à l'usage du Comité de répondre favorablement aux demandes de mise à disposition de moyens pour des consultations officielles avec d'autres délégations intéressées, j'ai prié le secrétariat de

(II. Skinner, Canada)

mettre à notre disposition demain vendredi 3 juillet à 9 h 30 la salle de conférences I. Je voudrais donc profiter de cette occasion pour inviter les membres du Comité et d'autres qui s'intéresseraient à une discussion sur la vérification ou souhaiter y participer, à se joindre à nous demain dans la salle I comme, je le pense, II. l'Ambassadeur HoPhail l'a déjà fait pour les Ambassadeurs présents dans cette salle.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Canada de sa déclaration, et dont les représentants auront pris note. J'ai prié le secrétariat de faire distribuer aujourd'hui un calendrier des réunions que le Comité et ses organes subsidiaires devront tenir la semaine prochaine. Il n'est pas d'usage que le calendrier mentionne les consultations officielles que des membres pourraient tenir entre eux dans le cadre des divers arrangements en matière d'organisation convenus au Comité. Comme d'habitude, le calendrier n'est présenté qu'à titre indicatif et peut être modifié ou aménagé à mesure que les travaux du Comité progressent.

M. LIDGARD (Suède) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, après avoir écouté votre présentation du calendrier, et conformément à ce que vous avez dit, je voudrais profiter de l'occasion pour rappeler aux délégations ce que j'ai déjà annoncé devant le Groupe de travail spécial des armes chimiques, à savoir que les consultations sur la détermination de la toxicité commenceront la semaine prochaine le lundi 6 juillet à 10 heures, dans la salle VII.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Il n'y a pour l'instant qu'un orateur inscrit pour la séance plénière de mardi prochain. Je demande instamment aux délégations qui souhaitent parler mardi de s'inscrire avant lundi matin, à 10 h 30.

S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que le Comité accepte le calendrier à titre indicatif pour la semaine prochaine.

Il en est ainsi décidé.

Le Groupe de travail sur un programme global de désarmement se réunira cet après-midi de 15 h 30 à 18 h 30. Cette annonce est faite à la demande du Président du Groupe de travail, II. l'Ambassadeur García Robles.

La prochaine séance plénière du Comité du désarmement aura lieu le mardi 7 juillet, à 10 h 30.

La séance est levée à 13 h 30.